

RAPPORT DE LA TROISIEME REUNION

DE LA COMMISSION

(HOBART, AUSTRALIE, 3-14 SEPTEMBRE 1984)

M. A.D. Brown, Australie
Président de la Commission

CCAMLR-III

HOBART, AUSTRALIE 1984

Note: Les Documents officiels de la Commission et du Comité Scientifique pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique sont publiés dans les quatre langues officielles de la Commission et du Comité Scientifique: l'anglais, le français, le russe et l'espagnol. Pour obtenir des copies des documents dans ces langues, s'adresser à:

The Executive Secretary
Commission for the Conservation of Antarctic
Marine Living Resources
25 Old Wharf
HOBART TASMANIA 7000
AUSTRALIA

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Election du Vice-Président	2
Comité Permanent sur l'Administration et les Finances	2
Rapport du Réviseur-externe sur les comptes de 1983	2
Caisse de Retraite des membres du personnel	3
Points de vue des membres du personnel	3
Examen du Budget de 1984	4
Budget de 1985	4
Evaluation et Prévention de la Mortalité Accidentelle des Ressources marines vivantes de l'Antarctique	4
Débris marins	5
Capture accidentelle	6
Information et éducation	6
Futurs Travaux	6
Observation et contrôle	7
Accord de Siège	7
Rapport du Comité Scientifique	8
Traitement et Gestion des Données	8
Evaluation des stocks de poissons	9
Mesures de conservation	11
Mesure de conservation I/III Fermeture des eaux adjacentes à la Géorgie du Sud	11
Mesure de conservation 2/III Taille du maillage	11
Collaboration avec d'autres organisations	12
Procédures et lignes de conduite relatives à la publication	14
Approbation de modification du Règlement Intérieur du Comité Scientifique	15

	<u>Page</u>
Election du Président	15
Prochaine Réunion	16
Autres questions	16
Rapport de la troisième réunion de la Commission	17
Annexe A Liste des Participants	19
Annexe B Ordre du jour de la troisième réunion de la Commission	29
Annexe C Rapport du Président	31
Annexe D Rapport du Secrétaire Exécutif	35
Annexe E Rapport du Comité Permanent sur l'administration et les finances	43
Annexe F Prévisions Financières, Revenus et Dépenses, Budget de 1985 et prévisions budgétaires pour 1986	51
Annexe G Budget du Comité Scientifique	53

RAPPORT DE LA TROISIEME REUNION DE LA COMMISSION

1. La troisième réunion annuelle de la Commission pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique s'est tenue au Wrest Point Hotel, à Hobart, du 3 au 14 septembre, 1984.

2. Les membres de la Commission: l'Afrique du Sud; l'Argentine; l'Australie; la Belgique; le Chili; la Communauté Economique Européenne; les Etats-Unis d'Amérique; la France; le Japon; la Norvège; la Nouvelle-Zélande; la Pologne; la République Démocratique Allemande; la République Fédérale d'Allemagne; le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques étaient représentés. En outre, l'Espagne et la Suède, en tant qu'états adhérents, et le Brésil, qui a fait part de son intention d'adhérer à la Convention dans un proche avenir, ont assisté à la réunion à titre d'observateurs avec l'accord des membres.

3. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Commission océanographique intergouvernementale (COI), l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), la Commission internationale baleinière (CIB), le Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR) et le Comité scientifique de la recherche océanique (SCOR) étaient représentés à titre d'observateurs à la réunion. Une liste des participants figure à l'Annexe A.

4. Son Excellence Sir James Plimsoll, Gouverneur de la Tasmanie, a ouvert la réunion à 10 heures le 3 septembre 1984.

5. L'ordre du jour provisoire a été adopté par la réunion sans commentaires et le Président est passé à la discussion des questions de l'ordre du jour. L'ordre du jour figure à l'Annexe B.

6. Le Président, Monsieur A.D. Brown (Australie), a rendu compte à la Commission des activités menées au cours de la période d'intersession et a fait mention de la contribution apportée par la CCAMLR au Rapport sur l'Antarctique que prépare actuellement le Secrétaire-Général des Nations unies. Il a également donné un aperçu des travaux que la Commission devait entreprendre. Le Rapport du Président figure à l'Annexe C.

7. Le Secrétaire Exécutif a ensuite présenté à la Commission son rapport des activités du Secrétariat pendant l'année. Le rapport en question figure à l'Annexe D.

Election du Vice-Président

8. Lors de la première réunion de la Commission en mai/juin 1982, le Japon avait été élu à la Vice-Présidence de la Commission pour un mandat initial de deux ans, conformément à la Règle 8. En mai 1984, les membres ont adopté une proposition visant à proroger le mandat du Vice-Président jusqu'au début de la réunion de 1984.

9. Le premier jour de la réunion, le Japon a été réélu pour un second mandat à la Vice-Présidence de la Commission et remplira ses fonctions jusqu'à la fin de la Réunion Annuelle de 1985.

Comité Permanent sur l'Administration et les Finances

10. La réunion a convenu de reporter les questions 7 et 8 de l'ordre du jour à l'attention du Comité Permanent sur l'Administration et les Finances et de s'adresser au Comité Permanent pour qu'il offre ses commentaires sur certains points pertinents des questions 6 et 14 de l'ordre du jour. Le rapport du Comité Permanent sur l'Administration et les Finances figure à l'Annexe D.

Rapport du Réviseur-Externe sur les comptes de 1983

11. En présentant son rapport sur les comptes de 1983, le Réviseur-Externe a recommandé que l'état intitulé "Comparaison des recettes et paiements réels et prévisionnels", établi conformément à la Règle 10.2 du Règlement Financier soit remplacé par un état intitulé "Comparaison des résultats réels et des dispositions prévisionnelles" conformément à la méthode de la comptabilité d'exercice adoptée par la Commission.

12. Le Vérificateur-Général de l'Australie a été nommé Réviseur-Externe de la Commission pour une nouvelle période de deux ans en vue d'effectuer les travaux de vérification des états financiers de 1984 et 1985.

Caisse de Retraite des membres du Personnel

13. Conformément aux Règles 8.1 et 8.2 du Statut du Personnel, des dispositions provisoires concernant les assurances sociales des membres du personnel du Secrétariat ont été prises jusqu'à ce que le Secrétaire Exécutif ait examiné la possibilité d'affiliation à la Caisse de Retraite Paritaire des Nations unies. Un rapport du Secrétaire Exécutif a été examiné par le Comité Permanent sur l'Administration et les Finances avant d'être présenté à la Commission.

14. La Commission a adopté les points de vue figurant au Rapport du Comité Permanent sur l'Administration et les Finances et a donné son accord aux modifications suivantes du Statut du Personnel:

Nouvelle Règle 8.1

Une des conditions d'emploi exige que chaque membre du personnel cotise à une Caisse de Retraite reconnue et prenne des dispositions personnelles pour couvrir les assurances maladie, hospitalisation, vie et invalidité, à la satisfaction du Secrétaire Exécutif. Ces assurances devront comporter des dispositions adéquates pour les personnes à charge. La Commission prend en charge les deux-tiers de la cotisation totale à la Caisse de Retraite et des primes d'assurances jusqu'à un maximum de 14% de la totalité du salaire et des indemnités afférentes. Ce paiement est versé soit par remboursement sur présentation de reçus, soit par versement direct en même temps que la cotisation de l'employé.

Supprimer la Règle 8.2

Points de vue des membres du personnel

15. Il a été suggéré d'étudier la question relative aux conditions du personnel à l'avenir de manière à prendre en considération les points de vue des membres du personnel sans pour autant s'écarter des termes de l'Article XVII(2). Il a été convenu que le Secrétaire Exécutif discuterait de cette question tout d'abord avec les membres de son personnel et ensuite

avec le Président. Toute proposition qui en découlerait serait étudiée durant la période d'intersession, par courrier.

Examen du Budget de 1984

16. La Commission a pris note des prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de 1984 et des variations prévues dans le budget de 1984.

Budget de 1985

17. A l'adoption du budget pour 1985 (Annexe F), la Commission a noté que le Comité Scientifique avait recommandé une augmentation importante des dépenses par rapport à 1984.

18. Il a été recommandé de créer des Groupes de Travail sur l'évaluation des stocks de poissons et le contrôle de l'écosystème, et de former un groupe d'experts sur l'utilisation de l'analyse de prise par unité d'effort dans l'évaluation des stocks de krill. Certains membres ont fait part de leur préoccupation quant à l'augmentation importante du budget mais ont reconnu qu'au stade actuel du travail de la Commission, il était essentiel d'effectuer ces investigations. Les membres ont pris note du fait que la Norvège était devenue membre de la Commission à part entière au début de 1984 et qu'elle avait versé une cotisation volontaire à la Commission, égale à la cotisation que les membres avaient versée pour les deux premières années.

19. La Commission a convenu que des fonds devraient être affectés aux propositions avancées au budget du Comité Scientifique, mais dans le but d'éviter une augmentation importante du budget, une somme de \$32.000 a été incluse au budget de la Commission à l'intention du Comité Scientifique, et le Secrétaire Exécutif a été autorisé à effectuer des retraits de fonds du compte de la cotisation norvégienne pour couvrir le reste des dépenses découlant des activités énumérées au budget du Comité Scientifique (Annexe G).

Evaluation et Prévention de la Mortalité Accidentelle des Ressources Marines Vivantes de l'Antarctique

20. La Commission a étudié le document présenté par la Délégation des Etats-

Unis intitulé "Evaluation et Prévention de la Mortalité Accidentelle des Ressources Marines Vivantes de l'Antarctique".

21. Bien que le problème d'animaux s'enchevêtrant dans des engins de pêche et dans d'autres débris perdus ou abandonnés en mer dans la Zone de la Convention ne semble pas se poser à l'heure actuelle, plus en plus de faits indiquent que dans d'autres zones, un nombre important de poissons non-cibles, d'oiseaux, de mammifères marins, de tortues et autres organismes marins sont détruits à cause d'engins de pêche ou d'autres débris abandonnés ou perdus en mer et sont capturés et tués accidentellement au cours de certaines opérations de pêche.

Débris marins

22. En vue d'évaluer l'origine, le sort et les effets des débris marins dans la Zone de la Convention, il a été convenu que les membres étudieraient et, s'il y a lieu, prendraient des mesures appropriées pour:

- a) contrôler les ressortissants de leur pays ayant poursuivi des activités dans les stations côtières de l'Antarctique ou à bord de navires se déplaçant dans la Zone de la Convention pour déterminer la nature et le lieu de repérages d'engins de pêche, objets ou autres matériaux synthétiques perdus ou abandonnés en mer qui n'auraient pas été signalés;
- b) s'assurer du rapport des informations sur tout problème causé par les matières synthétiques endommageant les hélices, le gouvernail, les prises d'eau de pompes des navires, ou sur les repérages de ces débris y compris le nombre d'espèces et d'animaux enchevêtrés dans ces débris;
- c) exercer régulièrement des contrôles sur les plages, les colonies de phoques et de manchots près des stations côtières et dans d'autres zones dans toute la mesure du possible, en vue de déterminer les types, quantités et, le cas échéant, l'origine des engins de pêche et autres débris flottant dans ces eaux; et
- d) déterminer l'utilité éventuelle et la possibilité d'exiger que les navires engagés dans des activités de pêche et activités associées dans la Zone de la Convention maintiennent un

inventaire des types et du nombre de filets introduits dans la Zone de la Convention et de relever la date, l'emplacement, les types et le nombre d'engins de pêche perdus; et d'éviter l'abandon en mer de matières non-biodégradables.

Capture accidentelle

23. En vue d'évaluer et d'étudier les espèces et le nombre d'oiseaux et mammifères marins (et d'autres organismes) capturés accidentellement au cours des opérations de pêche, il a été convenu que les membres étudieraient le nombre d'espèces d'oiseaux et mammifères marins (et d'autres espèces non-cibles) capturées accidentellement au cours des opérations de pêche et, si cela s'avérait nécessaire et approprié, prendraient des mesures pour que les navires engagés dans des opérations de pêche relèvent et signalent ces repérages.

Information et éducation

24. Il a été convenu que chaque membre devrait prendre des mesures, le cas échéant, pour s'assurer que les ressortissants des pays poursuivant des activités dans la Zone de la Convention soient conscients des réglementations internationales et nationales interdisant et limitant l'abandon de filets et autres matériaux qui pourraient causer des dégâts, et il a été convenu également que les membres rendraient compte au Secrétaire Exécutif des mesures qu'ils ont prises pour évaluer, éviter, et parer à la mortalité accidentelle et secondaire des ressources marines vivantes de l'Antarctique, pour que celui-ci en fasse part aux autres membres.

Futurs Travaux

25. Il a été convenu que cette question devrait être incorporée à l'ordre du jour de la prochaine réunion annuelle de la Commission. A cet égard, il a été convenu également d'entamer lors de cette prochaine réunion l'étude de la question de savoir s'il conviendrait de marquer les filets, les balises et autres matériaux qui pourraient causer des dommages dans la Zone de la Convention, et s'il conviendrait d'imposer des restrictions sur l'usage des filets maillants dans la Zone de la Convention.

Observation et contrôle

26. A la suggestion du Royaume-Uni, la Commission a examiné l'obligation exposée à l'Article XXIV de la Convention en vue d'élaborer un système d'observation et de contrôle. Il a été décidé qu'il serait utile, en considérant plus avant cette question, de faire la distinction entre un système d'observation visant à promouvoir les objectifs de la Convention d'une part, et un système de contrôle visant à assurer le respect des dispositions de la Convention, d'autre part.

27. En ce qui concerne l'élaboration d'un système de contrôle, la Commission a pris note du fait qu'il est stipulé au paragraphe 2 (a) de l'Article XXIV que les membres sont tenus de respecter les usages internationaux en vigueur. La Commission a décidé de demander au Secrétaire Exécutif de rassembler des éléments d'information sur les usages internationaux en vigueur et d'en faire part aux membres de la Commission avant la prochaine réunion de la Commission.

28. En ce qui concerne l'élaboration d'un système d'observation, la Commission a décidé de demander au Comité Scientifique de lui faire savoir comment les observateurs pourraient assister ce Comité dans sa tâche qui consiste à promouvoir les objectifs de la Convention. La Commission a attiré l'attention du Comité Scientifique sur le fait que les systèmes actuels d'observation à des fins scientifiques reposent sur des principes de coopération et de réciprocité, et a suggéré que le Comité Scientifique tienne compte de ces principes lorsqu'il conseillera la Commission à ce sujet.

29. La Commission a convenu de soulever cette question à sa prochaine réunion en vue de considérer les conseils du Comité Scientifique et toute autre contribution qui serait apportée par les délégations.

Accord de Siège

30. La Commission a examiné la question d'un Accord de Siège intégral entre le Gouvernement de l'Australie et la Commission, notant que des consultations officieuses avaient eu lieu pendant la réunion.

31. Les consultations officieuses ont concerné deux questions principales en suspens: celle des visas et de l'établissement d'une représentation permanente des membres de la Commission, ainsi que d'autres questions

relatives à la mise au point du texte. Bien que des progrès aient été réalisés sur ces dernières questions et sur celle des visas, la Commission n'est pas parvenue à un accord final. Cette question sera par conséquent remise à la prochaine réunion. Il a été noté que l'Accord de Siège Intérimaire était toujours en vigueur.

Rapport du Comité Scientifique

32. La Commission a reçu le rapport de la Réunion de 1984 du Comité Scientifique contenant les propositions de ce dernier pour le Budget de 1985. Ce rapport est publié séparément.

33. Le Président du Comité Scientifique a attiré l'attention de la Commission sur le fait que le Docteur Gulland, qui avait représenté la FAO à toutes les réunions de la Commission, allait bientôt prendre sa retraite. La Commission a fait part de son appréciation pour la contribution apportée par le Docteur Gulland et de l'importance qu'elle accordait à une collaboration étroite avec la FAO.

Traitement et gestion des données

34. La Commission a noté l'importance accordée dans le rapport du Comité Scientifique à la collecte et au compte-rendu des données, y compris les statistiques de prise et d'effort relevées au cours des opérations commerciales de pêche, d'une manière et d'une fréquence permettant une estimation détaillée des stocks. La Commission partage entièrement cet avis.

35. A ce sujet, plusieurs délégations ont fait part de leurs préoccupations du fait que le Comité Scientifique n'a pu se mettre d'accord sur des échelles spatiales et temporelles sur lesquelles baser les données de prise et d'effort des opérations commerciales de pêche, notant les relations existant entre cette question et la mise en vigueur de l'Article XX de la Convention. Il a été signalé également qu'il était question d'une grande quantité de données et que leur rassemblement et leur présentation exigeraient beaucoup de temps et de travail.

36. La Commission a été d'avis qu'il était essentiel d'entreprendre les études et le travail nécessaires à la mise au point d'une définition des

échelles spatiales et temporelles pour permettre de promouvoir les besoins urgents d'estimation des réserves, ainsi que pour permettre à la Commission d'accomplir ses travaux à long terme. A ce propos, la Commission a noté que les moyens propres à rendre possible les progrès nécessaires en la matière étaient les réunions du Groupe de Travail ad hoc chargé de l'évaluation des stocks de poissons et le séminaire sur le krill qui devraient, selon la recommandation du Comité Scientifique, avoir lieu avant la réunion de 1985.

Evaluation des stocks de poissons

37. Tenant compte du rapport du Comité Scientifique, la Commission a reconnu qu'il était urgent de prendre de nouvelles mesures de conservation en ce qui concerne les stocks de poissons aux alentours de la Géorgie du Sud. La Commission a pris note du fait que le Comité Scientifique avait insisté sur le problème particulier du stock de Notothenia rossii.

38. La Commission a reconnu qu'il était important de réduire au minimum la mortalité par pêche chez cette espèce. A cette fin, la Commission a prié toutes les parties à la Convention engagées dans des activités de pêche dans la zone 48.3 durant la saison de 1984/85:

- (1) de s'abstenir de la pêche directe de N. rossii.
- (2) de s'assurer que la prise secondaire de N. rossii lors de la pêche directe d'autres espèces soit évitée.

39. Cette question serait examinée à nouveau, à la prochaine réunion, à la lumière d'avis scientifiques complémentaires.

40. En ce qui concerne les autres espèces, la Commission a pris note du fait que le Comité Scientifique avait recommandé de prendre des mesures de conservation complémentaires. Les mesures de conservation adoptées par la Commission à la suite de ces recommandations sont indiquées au paragraphe 47. De plus, la Commission accepte la recommandation du Comité Scientifique d'organiser la réunion d'un Groupe de Travail ad hoc dans le but d'obtenir à sa prochaine réunion un avis scientifique détaillé sur les mesures de conservation supplémentaires qui sont nécessaires. La Commission approuve également l'accord exprimé dans le Rapport du Comité Scientifique sur la nécessité

de la mise à la disposition de la réunion ad hoc de données détaillées de prise et d'effort ainsi que de données biologiques complémentaires.

41. Dans ce contexte, la Commission a approuvé l'intention de l'URSS et de la RFA de mener des activités de recherche sur la pêche dans le secteur Atlantique au cours de la saison de 1984/85.

42. La Commission a noté que des tailles minimum de maillage et des tailles limites de poissons étaient en vigueur depuis 1980 en ce qui concerne les opérations de pêche soviétiques dans la zone de la Convention au-delà des eaux entourant les Iles Kerguelen et que, par ailleurs, les navires soviétiques s'étaient abstenus de pêcher dans un rayon de 12 milles de la Géorgie du Sud. La Commission a accepté les recommandations du Comité Scientifique concernant la taille des maillages et la fermeture des eaux adjacentes à la Géorgie du Sud, et de continuer à imposer ces mesures sur toutes les flottes de pêche dans cette zone. La Commission a par conséquent élaboré et adopté les premières mesures de conservation de la CCAMLR, conformément à l'Article IX(1) (f) de la Convention, qui sont exposées ci-après.

43. En ce qui concerne les tailles limites des poissons, la Commission, tenant compte de l'avis du Comité Scientifique et reconnaissant le besoin urgent de mesures supplémentaires, demande à toutes les parties à la Convention d'établir une réglementation appropriée sur les tailles minimum, basée sur celle déjà appliquée dans la zone de la Convention.

44. La Commission reconnaît l'importance de mesures concernant les tailles minimum et la nécessité de l'adoption officielle de mesures appropriées dans un proche avenir. Prenant note du fait que le but de mesures de ce genre est d'assurer une réduction de la prise de jeunes poissons et que la mise en application de telles mesures exigera des règlements qui entraîneront l'arrêt des opérations de pêche impliquant la prise en nombre important de jeunes poissons, la Commission charge le Comité Scientifique d'examiner tous les aspects des mesures de conservation concernant les tailles minimales afin de pouvoir la conseiller de manière précise lors de sa prochaine réunion.

45. La Commission a également noté et approuvé les nombreuses mesures d'aménagement que les Autorités françaises ont imposées sur la pêche dans les Iles Kerguelen, ainsi qu'il est indiqué dans le Rapport, et elle a pris note également des conclusions du Comité Scientifique, à savoir, qu'il n'était pas nécessaire d'imposer des mesures de conservation complémentaires pour ces

stocks à l'heure actuelle.

46. La Commission a pris note du fait que le Comité Scientifique n'était pas en mesure d'émettre un avis sur les autres stocks de l'Atlantique sud dans la zone de la Convention, vu l'insuffisance des données, et a accepté la recommandation du Comité, à savoir que toutes les données historiques disponibles sur ces stocks soient rassemblées et que des données nouvelles complémentaires soient relevées.

Mesures de Conservation

47. A la suite de l'examen des avis et recommandations du Comité Scientifique, la Commission a convenu d'adopter des mesures officielles de conservation, conformément à l'Article IX(1)(f) de la Convention. Les membres disposeront d'une période de 180 jours après avoir été notifiés de ces mesures. Après cette période, les membres seront tenus de respecter ces mesures, sous réserve et en vertu des dispositions stipulées à l'Article IX(6) de la Convention.

48. Mesure de Conservation 1/III

Fermeture des eaux adjacentes à la Géorgie du Sud

Conformément à l'Article IX de la Convention, la Commission adopte par la présente la mesure de conservation suivante:

Les opérations de pêche, menées à des fins autres que la recherche scientifique, sont interdites dans les eaux situées dans un rayon de 12 milles nautiques de la Géorgie du Sud.

49. Mesure de Conservation 2/III

Taille du maillage

Conformément à l'Article IX de la Convention, la Commission adopte par la présente la mesure de conservation suivante:

(1) L'utilisation de chaluts pélagiques et de chaluts de fond

dont la taille du maillage dans toute partie du filet est inférieure à la taille stipulée ci-après est interdite dans toute opération de pêche directe des espèces suivantes:

Notothenia rossii, Dissostichus eleginoides - 120 mm

Notothenia gibberifrons, N. kempfi,

N. squamifrons, Champscephalus gunnari - 80 mm

- (2) Il est interdit d'utiliser tout moyen ou dispositif entravant ou diminuant la taille du maillage.
- (3) La présente mesure de conservation n'est pas applicable aux opérations de pêche menées à des fins de recherche scientifique.
- (4) La présente mesure entrera en vigueur le 1^{er} septembre 1985.

Collaboration avec d'autres organisations

50. La Commission a noté que la question de la présence d'organisations internationales aux Réunions Consultatives du Traité sur l'Antarctique avait fait l'objet de discussions à la XII^{ème} Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique à Canberra en septembre 1983.

51. La Commission a noté que la Réunion Préparatoire de la XIII^{ème} Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique en 1985 examinera la question de la présence d'organisations internationales appropriées lors des débats sur les questions pertinentes à l'ordre du jour de la prochaine Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique. Il a été convenu que le Secrétaire Exécutif, en consultation avec le Président, répondrait à toute demande faite à la CCAMLR pour assister aux réunions à titre d'observateur.

52. Les rapports des observateurs de la CCAMLR sur les Réunions de la Commission Internationale Baleinière et de son Comité scientifique ont été distribués aux membres et notés.

53. Le Rapport du Secrétaire Exécutif sur la réunion de la Conférence de la Pêche Mondiale de la FAO à Rome a été distribué aux membres et noté.

54. Lors de sa dernière réunion, la Commission, en réponse à deux demandes déposées par des organisations non-gouvernementales, Greenpeace International et l'ASOC (Antarctic and Southern Oceans Coalition), en vue d'obtenir le statut d'observateur aux réunions de la CCAMLR, avait convenu que le Secrétaire Exécutif écrirait à ces deux organisations pour leur demander de bien vouloir faire transmettre à la Commission des informations sur les contributions qu'elles pourraient apporter aux objectifs de la Convention. Les réponses de Greenpeace et de l'ASOC ont été examinées à la présente réunion.

55. La Commission a signalé qu'elle préférerait, à ce stade, ne considérer que la demande de l'ASOC en ce qui concerne le statut d'observateur en raison du fait que cette organisation affirme être une organisation représentative composée d'un nombre d'organes constitutifs.

56. La Commission a noté qu'en réponse à la lettre du Secrétaire Exécutif en date du 12 octobre 1983, l'ASOC n'a pas été en mesure de prédire le genre de contribution qu'elle pourrait apporter au travail de la CCAMLR. Par conséquent, la Commission n'a pu réussir à déterminer si la demande de l'ASOC d'obtenir le statut d'observateur était conforme aux dispositions prévues au paragraphe 3 de l'Article XXIII de la Convention. La Commission a néanmoins conclu qu'il serait dans son intérêt d'établir des relations en vue d'échanges d'informations entre les organisations non-gouvernementales s'intéressant à la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique et l'organisation intergouvernementale consacrant tous ses efforts à la même cause.

57. La Commission a par conséquent étudié si la demande de l'ASOC était conforme aux termes de la première phrase du paragraphe 4 de l'Article XXIII: "La Commission peut conclure des accords, s'il y a lieu, avec d'autres organisations". En considérant la meilleure manière d'aborder cette demande dans ce contexte, deux questions ont été soulevées et il a été convenu d'en faire part à l'organisation.

58. La première question avait trait à l'attitude générale de l'ASOC envers la Convention pour la Conservation de la Faune et la Flore marines de l'Antarctique. Il a été convenu que la Commission ne souhaiterait pas conclure un accord octroyant le statut d'observateur à une organisation n'étant pas disposée à accorder le même degré de soutien aux principes et objectifs de la Convention qui est l'une des conditions d'adhésion à la Commission ou de l'accession à la Convention. Le Secrétaire Exécutif a été, par conséquent,

prié de demander à l'ASOC et à ses organes constitutifs s'ils étaient en mesure de déclarer d'une manière absolue qu'ils soutiennent les principes et objectifs de la Convention stipulés à l'Article II.

59. La Commission est consciente des avantages possibles d'un accord conclu entre elle et un organe tel que l'ASOC, qui permettrait d'établir des échanges d'informations pertinentes entre la Commission et les organes constitutifs de l'ASOC. Dans ce contexte, la question de la relation constitutionnelle entre l'ASOC et ses organes constitutifs a été soulevée. La Commission a convenu par conséquent de se procurer une copie de la constitution de l'ASOC et, en particulier, des éléments se rapportant à la relation entre l'ASOC et ses organes constitutifs et aux mécanismes en vigueur permettant aux organes constitutifs d'émettre des avis et de les transmettre à l'ASOC.

60. Au cas où l'ASOC et ses organes constitutifs seraient en mesure de déclarer d'une manière absolue leur soutien des principes et objectifs stipulés à l'Article II, la Commission passerait alors à l'étude de la question de savoir si, sur la base de la constitution de l'ASOC et des mécanismes dont il est question ci-dessus, la négociation d'un accord avec l'ASOC conformément à l'Article XXIII (4) conduirait ou non à l'établissement d'échanges efficaces d'informations pertinentes conformément aux désirs de la Commission.

61. Il a été convenu que le Secrétaire Exécutif écrirait à l'ASOC en lui demandant sur ces questions, des éclaircissements qui seraient étudiés à la prochaine réunion de la Commission.

Procédures et lignes de conduite relatives à la publication

62. La Commission a reçu un rapport du Secrétaire Exécutif sur ce sujet et a pris note des mesures proposées par le Comité Scientifique pour le traitement des documents de travail et des documents scientifiques et pour la publication des Bulletins de Recherche, des Bulletins Statistiques et des Bulletins d'Echantillonnage.

63. Certains membres ont noté que les documents et publications devraient être disponibles dans les quatre langues de travail de la Commission, conformément aux dispositions de la Convention et du Règlement Intérieur.

64. Il a été convenu que cette question devrait être incluse à l'ordre du jour de la Réunion de 1985 de manière à ce qu'elle puisse faire l'objet de nouvelles discussions après avoir été étudiée par les membres et sur la base d'un nouveau rapport présenté par le Secrétaire Exécutif faisant état des nouveaux développements dans la période d'intersession. Il a été noté que des membres du Comité Permanent sur l'Administration et les Finances pourraient prendre part aux prochaines réunions du Groupe de Travail ad hoc du Comité Scientifique sur les procédures et lignes de conduite relatives aux publications.

Approbation de modification du Règlement Intérieur du Comité Scientifique

65. Conformément à l'Article XVI (2) de la Convention, la Commission a examiné et approuvé la modification suivante au Règlement Intérieur du Comité Scientifique, qui avait auparavant été adopté par le Comité Scientifique:

- remplacer le premier paragraphe actuel de la Règle 8 par:

"Le Comité élit un Président et deux Vice-Présidents ou plus, conformément aux dispositions de la Règle 3 ci-dessus. Le Président et les Vice-Présidents sont élus pour un mandat dont la durée s'étend à deux réunions ordinaires ainsi qu'il est stipulé à la deuxième phrase de la Règle 4, à l'exception du mandat du premier Président qui s'étend à trois réunions ordinaires pour permettre l'échelonnement des mandats du Président et des Vice-Présidents."

Election du Président

66. A la première réunion de la Commission, l'Australie a été élue à la Présidence conformément à la Règle 8 de son Règlement Intérieur. Etant donné que le mandat de l'Australie prend fin avant la réunion de 1985 un nouveau Président devait être élu, pour entrer en fonction à la fin de la présente réunion, conformément à la Règle 8.

67. Les membres ont exprimé leur appréciation à l'Australie, qui n'a pas présenté à nouveau sa candidature à la Présidence, et ont remercié plus

particulièrement Monsieur A. D. Brown qui a présidé les réunions au nom de l'Australie depuis la fin de 1982.

68. A la suite d'une proposition du Chili soutenue par l'Australie, l'Argentine a été élue à la Présidence de la Commission pour un mandat s'étendant de la fin de la réunion de 1984 à la clôture de la Réunion Annuelle de 1986. Le Docteur O. R. Rebagliati présidera les réunions au nom de l'Argentine. Le Docteur Rebagliati a fait part de sa profonde gratitude pour l'élection à l'unanimité de l'Argentine et s'est engagé à mener à bien toutes les tâches inhérentes à la position de Président.

Prochaine réunion

69. Il a été convenu que la prochaine réunion de la Commission et du Comité Scientifique se tiendra du 2 au 13 septembre 1985. La Commission a pris note du fait que le Comité Scientifique préférerait commencer son travail le 28 août si la question du logement pouvait être réglée.

70. Il a été suggéré qu'au moment de faire les réservations préliminaires pour les années à venir, le Secrétaire Exécutif devrait faire plusieurs réservations à différentes époques de l'année pour permettre à la Commission plus de flexibilité dans son choix de dates pour la réunion. Le Président du Comité Scientifique a notifié la Commission du fait que la période du début octobre à la fin avril ne convenait pas pour les réunions du Comité Scientifique, étant donné que de nombreux scientifiques sont engagés dans des travaux de recherche en Antarctique à cette époque de l'année.

Autres questions

71. La Commission a remercié le Président sortant du Comité Permanent sur l'Administration et les Finances, M. Martinez Castro (Argentine) pour la valeur des services qu'il a rendus en assurant la Présidence du Comité au cours de ses deux premières réunions ordinaires. La Nouvelle-Zélande (M. D. MacKay) a été élue à la Présidence du Comité pour les réunions de 1985 et 1986.

Rapport de la Troisième Réunion de la Commission

72. La Commission a adopté son rapport et le Président a déclaré la réunion close.

LISTE DES PARTICIPANTS

PRESIDENT DE LA CCAMLR

His Excellency Mr A.D. BROWN
Australian Ambassador to Saudi Arabia

ARGENTINE

Représentant:

Dr Orlando R. REBAGLIATI
Head of Antarctic Department
Ministry of Foreign Affairs
Buenos Aires

Représentants suppléants:

Dr Hector A. MARTINEZ-CASTRO
Counsellor, Argentine Embassy
Canberra

Miss Hilda GABARDINI
Secretary of Embassy
Antarctic Department
Ministry of Foreign Affairs
Buenos Aires

Dr Aldo TOMO
Jefe Programas Biológicos Antárticos
Instituto Antartico Argentino
Buenos Aires

AUSTRALIE

Représentants suppléants:

Mr Gerard BRENNAN
Legal Adviser
Department of Foreign Affairs
Canberra

Mr J. C. BLOUNT
Head, Maritime Resources Section
Department of Foreign Affairs
Canberra

Mr J.E. BLEASEL
Director, Antarctic Division
Department of Science & Technology
Hobart

Mr J.S. BOYD
Acting Deputy Director
Antarctic Division
Department of Science & Technology
Canberra

Mr G. GURR
Antarctic Policy Section
Antarctic Division
Department of Science & Technology
Canberra

Dr K. KERRY
Australian Representative to CCAMLR
Scientific Committee
Antarctic Division
Department of Science & Technology
Hobart

Conseillers:

Mr Martin BETTS
Antarctic Policy
Antarctic Division
Department of Science & Technology
Hobart

Mr A.J. HARRISON
Tasmanian Fisheries Development
Authority
Hobart

Mr W. DE LA MARE
Representative of Non-Governmental
Organisations

BELGIQUE

Représentant:

His Excellency Mr Andreas DOMUS
Ambassador
Embassy of Belgium
Canberra

CHILI

Représentant:

Mr Rolando STEIN
Director of Special Policies Department
Ministry of Foreign Affairs
Santiago

Représentants suppléants:

Mr Guillermo ANGUIA
Third Secretary
Embassy of Chile
Canberra

Mrs Lucia RAMIREZ
Officer of the Antarctic Department
Ministry of Foreign Affairs
Santiago

Conseiller: Sr Antonio MAZZEI
Deputy Director
Antarctic Institute of Chile
Santiago

C.E.E.

Représentant: His Excellency Mr Kaj BARLEBO-LARSEN
Head
Delegation of the Commission of the
European Communities
Canberra

Représentant suppléant: Mr John SPENCER
North Atlantic and Antarctic Division
Directorate-General for Fisheries
Commission of the European
Communities
Brussels

Conseillers: Mr Michael McCLOSKEY
(Représentants des membres du
Conseil de l'Europe) First Secretary
Embassy of Ireland
Canberra

Mr Johan G. WILBRENNINCK
Netherlands Consulate General
Melbourne

FRANCE

Représentant: Mr Serge GARACHE
Chef du Bureau des Conventions
Internationales
Direction des Pêches Maritimes
Secrétariat d'Etat à la Mer
Paris

Conseillers: Prof. Jean-Claude HUREAU
Muséum National d'Histoire Naturelle
Paris

Mr Olivier ANSART
French Embassy
Canberra

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

Chef de Délégation: Dr Walter RANKE
Deputy Director for International
Relations
Fischkombinat Rostock
Rostock-Marienehe
German Democratic Republic

Conseiller: Mr Peter-Michael KOESTER
Head of Department
Ministry of County Controlled
Industry and Foodstuffs Industry
Fisheries Department
Berlin

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Représentant: Mr Hartmut SCHLAPPER
Federal Ministry of Agriculture,
Forestry and Food
Bonn

Représentant suppléant: Mr Christian SELL
Counsellor (Economic Affairs)
Embassy of the Federal Republic
of Germany
Canberra

JAPON

Représentant: Mr Kazuo SHIMA
Counsellor
Oceanic Fisheries Department
Fisheries Agency
Tokyo

Représentant suppléant: Dr Takao HOSHIAI
Professor
National Institute of Polar Research
Tokyo

Conseillers: Mr Joji MORISHITA
International Affairs Division
Fisheries Agency
Tokyo

Mr Hideomi NAKAJIMA
Fishery Division
Economic Bureau
Ministry of Foreign Affairs
Tokyo

Mr Yasuhiko SHIMADZU
Far Seas Fisheries Research Laboratory
Fisheries Agency
Shizuoka-ken, Japan

NOUVELLE-ZELANDE

Représentant: Mr Donald MACKAY
Assistant Head
Legal Division
Ministry of Foreign Affairs
Wellington

Représentant suppléant: Dr Donald ROBERTSON
Fisheries Research Division
Ministry of Agriculture and Fisheries
Wellington

NORVEGE

Représentant: Mr Rolf Trolle ANDERSEN
Head of Division
Legal Department
Ministry of Foreign Affairs
Oslo

Conseiller: Mr Torger OERITSLAND
Senior Scientist
Institute of Marine Research
Directorate of Fisheries
Nordnes-Bergen

POLOGNE

Représentant: His Excellency Mr I. KOSSAKOWSKI
Ambassador
Embassy of the Polish People's
Republic
Canberra

Représentant suppléant: Mr Wieslaw SLOSARCZYK
Ichthyology Department
Sea Fisheries Institute
Gdynia

AFRIQUE DU SUD

Représentant: Mr Pieter OELOFSEN
Chief Legal Adviser
Department of Foreign Affairs
Pretoria

Représentant suppléant: Mr Gerhard VISSER
International and Scientific
Organization Section
Department of Foreign Affairs
Pretoria

Conseillers: Mr George STANDER
Director
Sea Fisheries Research Institute
Rogge Bay

Mr Denzil MILLER
Oceanographer
Sea Fisheries Research Institute
Rogge Bay

Dr Doug BUTTERWORTH
Senior Lecturer
Dept of Applied Mathematics
University of Cape Town
Rondebosch

U.R.S.S.

Représentant: Mr O.V. BAKURIN
Deputy Chief
Foreign Relations Department
Ministry of Fisheries
Moscow

Conseillers: Mr Vladimir GLADYSHEV
Attaché
Treaty and Legal Department
Ministry of Foreign Affairs
Moscow

Dr R. MAKAROV
Chief
Krill Investigation Division
VNIRO Research Institute
Moscow

ROYAUME-UNI

Représentant: Dr John A. HEAP
Head, Polar Regions Section
South America Department
Foreign and Commonwealth Office
London

Représentant suppléant: Dr John BEDDINGTON
Director Marine Resource Group
Imperial College
London

Conseiller: Dr Inigo EVERSON
Section Head, Marine Biology
British Antarctic Survey
Cambridge

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Représentant: Mr R. Tucker SCULLY
Director, Office of Oceans
and Polar Affairs
Department of State
Washington D.C.

Conseillers: Dr John BENGTON
National Marine Mammal Laboratory
NOAA/NMFS
Seattle

Dr Richard HENNEMUTH
National Marine Fisheries
Woods Hole

Dr Robert HOFMAN
Scientific Program Director
Marine Mammal Commission
Washington D.C.

Dr Bernhard LETTAU
Program Manager
Polar Ocean Sciences
National Science Foundation
Washington D.C.

Mr Bruce MANHEIM
Scientist
Environmental Defense Fund
Washington D.C.

Mr Alan RYAN
Foreign Affairs Officer
Narragansett Laboratory
National Marine Fisheries Service
Narragansett, Rhode Island

Dr Kenneth SHERMAN
Director
National Marine Fisheries Service
Laboratory
Narragansett, Rhode Island

NATIONS ET ORGANISATIONS AYANT LE STATUT D'OBSERVATEURBRESIL

Représentant: Mr Edson M. Duarte MONTEIRO
First Secretary
Embassy of Brazil
Canberra

Représentant suppléant: Dr Marco BAILON
Director, Fishing Research Centre,
South and Southeast Region
Brazilian Superintendency of
Fishing Development (SUDEPE)
Itajai

ESPAGNE

Représentant: Mr Miguel Angel NAVARRO
Counsellor
Embassy of Spain
Canberra

Conseiller: Dr Jeronimo BRAVO DE LAGUNA
Director
Spanish Institute of Oceanography
of Sta Cruz de Tenerife
Canary Islands

SUEDE

Représentant: His Excellency Mr Lars HEDSTROM
Ambassador
Swedish Embassy
Canberra

FAO

Représentant: Dr John GULLAND
Chief
Marine Resources Service
Fishery Resources and
Environment Division
FAO, Rome

COI

Représentant:

Prof. Jean-Claude HUREAU
Sous-Directeur
Muséum National d'Histoire Naturelle
Ichtyologie Générale et Appliquée
Paris

UICN

Représentant:

Prof. Alexandre KISS
Member
IUCN Commission on Environmental
Policy, Law and Administration
Strasbourg

CIB

Représentant:

Dr G. KIRKWOOD
Fishery Research Division
CSIRO
Sydney

SCAR

Représentant:

Prof. Jean-Claude HUREAU
Sous-Directeur
Muséum National d'Histoire Naturelle
Ichtyologie Générale et Appliquée
Paris

SCOR

Représentant:

Prof. Jean-Claude HUREAU
Sous-Directeur
Muséum National d'Histoire Naturelle
Ichtyologie Générale et Appliquée
Paris

ORDRE DU JOUR
DE LA
TROISIEME REUNION DE LA COMMISSION

1. Ouverture de la réunion
2. Election du Vice-Président
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Organisation de la réunion
5. Rapport du Président
6. Rapport du Secrétaire Exécutif
7. Administration financière
 - (i) Vérification des états financiers révisés pour 1983
 - (ii) Nomination d'un réviseur externe
 - (iii) Examen du budget pour 1984
 - (iv) Budget pour 1985
8. Caisse de retraite pour le personnel du Secrétariat
9. Evaluation et prévention de la mortalité accidentelle
10. Dispositions intérimaires relatives à la nomination des observateurs et des inspecteurs
11. Accord de siège entre la Commission et le Gouvernement de l'Australie
12. Examen du Rapport du Comité Scientifique
13. Collaboration avec d'autres organisations
14. Procédures et lignes de conduite relatives à la publication pour la préparation des documents de réunion
15. Election du Président
16. Prochaine réunion
17. Autres questions
18. Rapport de la Troisième Réunion de la Commission
19. Clôture de la réunion

RAPPORT DU PRESIDENT

1. J'ai le plaisir de présenter mon rapport à la Troisième Réunion de la Commission pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique. Après une période durant laquelle la préoccupation de la Commission a été de prendre les dispositions nécessaires à son organisation, nous entrons maintenant dans une phase où il convient de poser les principes et de mettre en place les mécanismes qui permettront d'atteindre les objectifs de la Convention.
2. Il semble que certains états ont l'intention d'adhérer à la Convention et nous pourrions aussi recevoir quelques demandes de la part d'états désirant devenir membres de la Commission. Tous les signataires originels de la Convention sont maintenant membres de la Commission. De plus, la Suède et l'Espagne ont adhéré à la Convention et le Brésil a affirmé son intention d'y accéder. Je suis très heureux d'accueillir ces trois pays à notre réunion en qualité d'observateurs, ainsi que les organisations internationales qui ont régulièrement assisté en cette capacité aux réunions de la CCAMLR.
3. Il est satisfaisant de constater le commencement des travaux nécessaires à l'établissement des connaissances de base sans lesquelles la Commission ne pourrait prendre de décisions concernant l'utilisation des ressources marines vivantes de l'Antarctique. Il nous faut accorder notre appui à ces travaux.
4. Les développements en Antarctique ont commencé à attirer l'attention d'une partie plus importante de la communauté internationale. Les ressources marines vivantes de l'Antarctique ne seront pas ignorées par une communauté mondiale qui connaît une période d'accroissement de sa population et dont les réserves de poissons sont en diminution dans les régions traditionnelles.
5. La mesure de cet intérêt se reflète dans les récents développements aux Nations unies et les membres de la Commission ne seront pas sans savoir que le Secrétaire Général des Nations unies a entrepris une étude de l'Antarctique, et ceci à la suite de l'adoption d'une résolution lors de la dernière session de l'Assemblée Générale des Nations unies. Comme il vous l'a déjà été signalé par correspondance, la CCAMLR a contribué à cette étude par la communication d'informations sur la zone d'application et les objectifs de la Convention, et sur les activités de la Commission, du Comité Scientifique et du Secrétariat.

6. Nous devons espérer que l'étude entreprise par les Nations unies reconnaîtra le rôle primordial que joue la CCAMLR dans la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources marines vivantes de l'Antarctique. Je dois aussi noter le fait que notre organisation entretient des rapports bien établis et très appréciés avec des organismes des Nations unies, en particulier avec la FAO.
7. Il est souhaitable que cette coopération, à la fois étroite et mutuellement avantageuse, continue et s'accroisse. En même temps, il faut espérer que les pays et les organisations qui n'ont pas encore établi de rapports avec la CCAMLR reconnaîtront les mérites de la Convention et les avantages qu'il peut y avoir à soutenir le régime qu'elle va établir. Nous devons continuer à encourager la participation à nos travaux de tous les pays qui s'intéressent aux ressources marines vivantes de l'Antarctique ou qui sont engagés dans des activités s'y rapportant.
8. Puisque les questions concernant l'organisation de la Commission et du Comité Scientifique ont été en grande partie résolues, j'espère que cette réunion permettra de réaliser des progrès importants dans l'établissement du régime envisagé par la Convention. Je suis heureux que notre ordre du jour ne contienne pas seulement des questions d'économie domestique comme celle du budget annuel, mais aussi des questions d'ordre pratique dont la Commission devra s'occuper, questions relatives à l'exploitation des ressources marines vivantes de l'Antarctique et du rôle de l'organisation et de ses membres quant au contrôle de ces activités.
9. En particulier, il convient de permettre au Comité Scientifique de continuer ses travaux afin d'augmenter nos connaissances, trop limitées, sur l'écosystème de l'Antarctique, sur les relations réciproques entre les espèces et sur les répercussions de l'exploitation.
10. La Convention nous offre des lignes directrices quant aux fonctions et aux activités de la Commission, qui comprennent l'acquisition, la compilation, l'analyse et la publication de données, l'identification des besoins de conservation et la formulation de mesures de conservation. La Commission devrait commencer à traiter ces questions en se fondant sur les avis scientifiques éclairés du Comité Scientifique. Au cours de cette réunion, nous devons nous donner pour objectif de démontrer que les membres assument la responsabilité de fournir des données selon le format établi par le

Comité Scientifique, compte tenu des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion de l'année dernière ainsi qu'à Woods Hole. Nous devrions aussi réaliser des progrès dans l'établissement de programmes de recherche qui devraient augmenter les connaissances que nous avons des diverses espèces et de leur interaction en Antarctique.

RAPPORT DU SECRETAIRE EXECUTIFIntroduction

1. Lors des réunions de la Commission et du Comité Scientifique en 1983, le Secrétariat a été prié de prendre des mesures en ce qui concerne certaines décisions prises. Les rapports sont exposés brièvement dans les paragraphes suivants. Les questions financières, administratives et les questions relatives au personnel sont également soulevées dans ce rapport.

Mesures prises depuis la réunion de 1983

2. Cette année, le Secrétariat s'est concentré plus particulièrement sur la collecte et le traitement des données. Les détails relatifs aux progrès réalisés en ce qui concerne la banque des données de la Commission figurent au document SC-CAMLR-III/4.

3. La réunion du Groupe de Travail Ad Hoc sur la Collecte et le Traitement des Données tenue à Woods Hole aux Etats-Unis en juin dernier s'est très bien déroulée et constitue une base utile pour la poursuite des travaux dans ce domaine à la réunion de 1984.

4. L'organisation de la réunion par M.R. Hennemuth, Responsable des réunions, a été excellente et tous les participants ont vivement apprécié l'accueil chaleureux qu'ils ont reçu aux Etats-Unis ainsi que le beau temps.

5. Le rapport de la réunion a été distribué sous la référence SC-CAMLR-III/9.

Données antérieures relevées au cours des opérations commerciales (jusqu'à la saison 1982/83)

6. Lors de la dernière réunion, une liste d'informations sur des données relevées au cours d'opérations commerciales avait été acceptée. Il avait également été convenu que les membres engagés dans des activités de pêche rempliraient cette liste et la présenteraient au Secrétariat pour qu'un inventaire des données en existence puisse être dressé.

7. Lorsque ce rapport a été préparé, l'Australie, l'Argentine, la Belgique, la République Fédérale d'Allemagne, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni et les Etats-Unis nous ont avisé qu'ils ne s'étaient pas engagés dans des opérations de pêche commerciale dans la région. Des listes ont été remplies et présentées par: le Chili, la France, la République Démocratique Allemande, le Japon et la Pologne et le Secrétariat les a regroupées en un inventaire (Document SC-CAMLR-III/4).

Fiches Statlant

8. Le Secrétariat a été requis de supprimer l'espèce Merluccius hubbsi sur les fiches Statlant. Cette question a été soulevée avec le personnel de la FAO et cette espèce ne figurera plus sur la liste de 1984/85.

9. Le Secrétariat a également été requis de préciser la quantité de la prise de Trematomus trematomi dans la zone de la Convention. La question a été soulevée dans notre correspondance avec la FAO et les membres concernés: nous profiterons de la présence de toutes les parties à cette réunion pour résoudre enfin cette question.

10. Le Secrétariat a également été requis de résoudre certaines ambiguïtés dans les instructions données pour remplir la section intitulée "Effort de pêche" des fiches Statlant. Le personnel de la FAO a été consulté. Cette question sera résolue lors de cette réunion et incorporée dans les fiches Statlant à la prochaine impression.

Données Statlant

11. Le Secrétariat a été requis de se concerter avec la FAO pour assembler toutes les données Statlant qui ont été reçues et d'entrer en correspondance avec les membres en vue d'obtenir les données manquantes lorsque les relevés semblent incomplets.

12. Après avoir soulevé la question par courrier, le Directeur des Données s'est rendu au siège de la FAO où il a obtenu toutes les données disponibles.

13. Nous avons écrit à la France, la République Démocratique Allemande, le Japon, la Pologne et l'URSS; la France, la République Démocratique Allemande, le Japon et la Pologne ont répondu, soit pour fournir des données complémentaires ou modifiées, soit pour faire part de leur intention de le faire. Le Chili n'a pas encore eu l'occasion de remplir des fiches Statlant et a entrepris de fournir toutes ses données sur ses activités commerciales

antérieures.

14. La condition actuelle des données Statlant est exposée dans le document SC-CAMLR-III/4.

15. Comme convenu, le Secrétariat a préparé, à partir des données disponibles, un projet de bulletin statistique qui sera examiné par le Comité Scientifique (Document SC-CAMLR-III/8).

Données Scientifiques

16. Lors de la dernière réunion, le Comité Scientifique a préparé un modèle de format pour la présentation d'un "inventaire des données relevées au cours d'études scientifiques menées dans l'océan Austral". Le Secrétariat a été prié de regrouper ces inventaires dans le courant de l'année.

17. Jusqu'à présent, nous avons reçu des réponses de l'Argentine, de l'Australie, de la République Démocratique Allemande et des Etats-Unis (voir Document SC-CAMLR-III/4).

Evaluation des Réserves de Poissons

18. Par suite d'une décision prise à la dernière réunion, une question sur l'évaluation des réserves de poissons a été ajoutée à l'ordre du jour de la réunion de 1984. Le Comité a convenu que pour entamer la discussion les membres présenteraient des documents offrant leurs commentaires sur le Rapport du Groupe de Travail BIOMASS chargé d'étudier l'écologie des poissons (Rapport BIOMASS, série 12) et donnant des détails d'analyses, de données et d'autres informations se rapportant aux évaluations entreprises par les membres.

19. Le Secrétariat a été prié de rassembler tous les documents, de les faire traduire et de les distribuer aux délégués avant la réunion. Aucun document n'a été reçu avant la réunion.

Examen Biomass des Ressources

20. Le Secrétariat a été prié de bien vouloir mettre à la disposition des membres des copies du Rapport de cet examen, qui était en cours de préparation lors de la réunion dernière. Cet examen n'a pas été achevé; toutefois, le Groupe Biomass a déjà présenté la première partie du rapport sur les poissons qui a été distribuée sous la référence SC-CAMLR-III/BG/2.

21. La deuxième partie traite du krill. Des projets de contributions à cette partie du rapport nous ont été transmis très récemment et ont été distribués à la réunion sous la référence SC-CAMLR-III/BG/2 - Deuxième Partie.

Aménagement de l'écosystème

22. Cette question a été incluse à l'ordre du jour de la réunion de 1984 du Comité Scientifique conformément à une décision prise lors de la dernière réunion. Les membres ont été priés de faire parvenir au Secrétariat des documents à ce sujet au moins trois mois préalablement à la réunion de 1984, pour que ceux-ci puissent être rassemblés et distribués. Les organisations à statut d'observateur ont également été invitées à présenter des documents.

23. Nous avons reçu des documents de l'Australie (SC-CAMLR-III/BG/1), de l'Afrique du Sud (SC-CAMLR-III/BG/3) et des Etats-Unis (SC-CAMLR-III/BG/5). Nous avons également reçu des documents de la FAO (SC-CAMLR-III/BG/8) et de l'UICN (SC-CAMLR-III/BG/7).

24. Un document, intitulé "Contrôle et aménagement de l'écosystème, bref exposé des documents présentés à la Troisième Réunion du Comité Scientifique" a été préparé au Secrétariat et distribué sous la référence SC-CAMLR-III/BG/4.

Espèces dépendantes et voisines

25. A sa dernière réunion, le Comité Scientifique a préparé des listes de questions pour étude par le Groupe de Travail BIOMASS chargé d'étudier l'écologie des oiseaux et le Groupe du SCAR d'experts sur les phoques. Le Secrétariat a été prié de faire circuler la réponse de ces deux groupes à tous les membres.

26. Des exemplaires de ces réponses ont été distribués le 3 février 1984. Un bref exposé de ces réponses a été préparé, et est inclus au document SC-CAMLR-III/BG/9.

Bulletin d'information

27. Le Comité Scientifique a adopté une proposition selon laquelle un Bulletin d'Information de la CCAMLR serait distribué par le Secrétariat, le cas échéant. La première édition a été distribuée le 8 juin.

Dépenses budgétaires et Cotisations

28. Les affectations budgétaires de 1984 seront adéquates pour répondre aux dépenses de la Commission. Des économies seront réalisées sur les affectations destinées au traitement des données qui ont été faites en prévision de la présentation des données commerciales, grâce au retard apporté à la nomination d'un membre du personnel et à partir de certaines allocations qui devaient être prévues mais dont l'attribution n'était pas certaine.

29. La Règle 5.7 du Règlement Financier stipule que "A chaque réunion de la Commission, le Secrétaire Exécutif fait un rapport sur l'encaissement des cotisations et le solde des arriérés".

30. Les membres et la date du versement de leur cotisation sont énumérés dans le tableau suivant:

Norvège	10 février 1984
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	23 février 1984
Etats-Unis d'Amérique	7 mars 1984
France	23 mars 1984
Australie	26 mars 1984
Royaume-Uni	13 avril 1984
Belgique	18 avril 1984
Afrique du Sud	9 mai 1984
Nouvelle-Zélande	16 mai 1984
Japon	21 mai 1984
République Démocratique Allemande	5 juin 1984
République Fédérale d'Allemagne	22 juin 1984
Pologne (payable le 26 juillet 1984)	25 juillet 1984
Communauté Economique Européenne	23 août 1984
Chili	24 août 1984
Argentine	le versement sera effectué en septembre 1984

Au 31 décembre 1984, tous les membres avaient versé leur cotisation.

31. A sa dernière réunion, la Commission a convenu que "les membres devraient faire tout leur possible pour verser leur cotisation le plus tôt possible afin d'éviter des problèmes de cash-flow". La cotisation des membres est due le 1^{er} janvier, mais, dans la pratique, en raison du temps qu'il faudra pour terminer les comptes et notifier les membres du montant exact de la cotisation, aucun paiement ne pourra sans doute être versé avant le début de février. Les cotisations pourront être versées dans un délai de 150 jours après la date d'échéance, c'est-à-dire jusqu'à la fin de mai.

32. En 1984, deux membres ont versé leur cotisation en février, trois en mars, deux en avril, et dix avant la fin du mois de mai. Plusieurs membres, cependant, ont versé leur cotisation en retard et un membre n'avait pas encore cotisé au moment de la préparation de ce rapport. A la longue, personne ne profite ni du versement tardif des cotisations ni de l'accumulation des dettes et, en vue d'éviter que cette situation ne se présente à nouveau, comme cela a été le cas dans d'autres organisations, le Secrétariat transmettra aux membres des relevés et des rappels d'échéance plus fréquemment.

Recrutement de personnel

33. Comme il a été mentionné dans la première édition du Bulletin d'Information de la CCAMLR, le Docteur E. Sabourenkov a été nommé au poste de Fonctionnaire chargé des affaires scientifiques en janvier 1984. Son entrée en fonction est la dernière d'une liste de positions permanentes à remplir au Secrétariat conformément à ce qu'il a été convenu à la première réunion de la Commission.

34. Le Secrétariat comprend à présent:

Le Secrétaire Exécutif	- le Docteur D.L. Powell
Le Fonctionnaire chargé des affaires scientifiques	- le Docteur E.N. Sabourenkov
Le Directeur des Données	- M. F.M. Ralston
Le Fonctionnaire chargé de l'administration et des finances	- M. T.L. Grundy
La Secrétaire	- Mademoiselle L.I. Lark

35. En dehors du personnel permanent, le Secrétariat reçoit également les services de Madame J. Standish, Madame G. Naylor et Madame C. Woolford, qui ont rempli à temps partiel les fonctions suivantes: travail administratif, de dactylographie, de secrétariat et de traduction.

36. Du personnel temporaire complémentaire est embauché pendant la période des réunions pour la production des documents de réunions, et les services de traduction et d'interprétation sont assurés sous contrats.

Visites effectuées par le personnel du Secrétariat

37. Au début de 1984, le Directeur des Données a rendu visite à plusieurs organisations ayant des bases de données utiles, en l'occurrence, la FAO, la CIB, le CIEM et NAFO. Il a également rendu visite au Secrétaire du Groupe de Travail de coordination des statistiques des pêches de l'Atlantique (CWP) au centre des données de la CEE à Luxembourg et s'est entretenu avec les scientifiques à Bremerhaven et Cambridge au sujet des données Biomass.

38. Le Directeur des Données a assisté à la réunion du Groupe de Travail Ad Hoc sur la collecte et le traitement des données tenue à Woods Hole, Massachusetts, aux Etats-Unis.

39. Il n'a pu assister à la réunion de 1984 de la CWP, la date étant trop proche des dates de la réunion de la CCAMLR et le programme de travail trop chargé pour lui permettre d'être présent.

40. Le Secrétaire Exécutif est passé au South West Fisheries Research Centre à La Jolla en Californie, aux Etats-Unis, en se rendant à la réunion du Groupe de Travail Ad Hoc sur la collecte et le traitement des données à Woods Hole, Massachusetts. A l'issue de cette réunion, il s'est rendu au Secrétariat des Nations unies à New York en vue de discuter de l'affiliation éventuelle de la CCAMLR à la Caisse de Retraite paritaire des Nations unies. Il a également profité de cette occasion pour s'entretenir avec le personnel des Nations unies rattaché au Bureau des Etudes de l'Antarctique du Secrétaire-Général.

41. Pendant le voyage du retour à Hobart, le Secrétaire Exécutif s'est arrêté à Rome pour assister à la Conférence Internationale de la FAO sur la Pêche. Le Secrétaire Exécutif a pu être en mesure d'avoir une entrevue avec le Président du Comité Scientifique, qui assistait également à la Conférence, et s'est entretenu avec lui au sujet des préparations de la réunion de 1984 et avec M. Fischer de la FAO, responsable du projet des fiches d'Identification des Espèces, au sujet des progrès réalisés dans ce domaine.

RAPPORT DU COMITE PERMANENT SUR
L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES

1. Le Comité s'est réuni le 5, le 6 et le 7 septembre 1984, sous la présidence de M. Martinez-Castro d'Argentine, pour examiner les questions suivantes:

1. Rapport du Secrétaire Exécutif
2. Administration des finances
 - (i) Examen des Etats Financiers Révisés pour 1983
 - (ii) Nomination d'un Réviseur Externe pour 1984 et 1985
 - (iii) Examen du Budget pour 1984
 - (iv) Budget pour 1985
3. Caisse de Retraite pour le personnel du Secrétariat
4. Procédures et lignes de conduite relatives à la publication pour la préparation des documents de la réunion.

Rapport du Secrétaire Exécutif

2. Le Secrétaire Exécutif a fourni des commentaires complémentaires sur les questions financières et administratives de son rapport pour 1984 (CCAMLR-III/3).

Examen des Etats Financiers Révisés pour 1983

3. Le Comité a pris note de la préférence du Réviseur Externe d'indiquer la cotisation volontaire de la Norvège comme une dette à court terme plutôt que comme un poste de revenu inhabituel accompagné d'une annexe aux comptes. Le Secrétariat s'est conformé à l'avis du Réviseur Externe. Le Comité a estimé qu'il s'agissait là d'un principe comptable puisque, d'une manière ou d'une autre, la cotisation était nettement identifiable.

4. Les années précédentes, les indemnités de cessation de service auxquelles ont droit les membres du personnel ont été indiquées en annexe aux comptes. Le Réviseur Externe a avisé que ces indemnités devraient également être indiquées sous le poste dette. Cette question a été également considérée comme une question de présentation plutôt que de substance bien que certains membres aient indiqué qu'ils préféreraient que cet article soit inclus dans une annexe aux comptes.

5. Le Comité a donné son appui à la recommandation du Réviseur Externe d'adopter un système d'information comptable plus détaillé, incorporant les engagements et les comptes non versés ainsi que les dépenses.

Nomination du Réviseur Externe

6. La Règle 11.1 du Règlement Financier stipule que le Réviseur Externe est le Vérificateur Général ou une autorité statutaire équivalente nommée parmi les membres de la Commission, et qu'il remplit un mandat de deux ans, éventuellement renouvelable.

7. En Australie, le Vérificateur Général a rendu ses services à la Commission pendant ces deux dernières années et a fait savoir qu'il est à nouveau disponible pour remplir un nouveau mandat. Le Comité a donné son appui au renouvellement de son mandat.

Examen du Budget pour 1984

8. Un montant de 57.100 dollars a été imputé au compte de la Gestion des Données en 1984, et le Comité a exprimé sa préoccupation du fait qu'un montant de \$19.200 seulement serait dépensé. Le Secrétaire Exécutif a expliqué que l'affectation originale avait été basée sur la nécessité de procéder au traitement des données commerciales de pêche présentées par les membres conformément aux procédures qui seront stipulés par la Commission. Le Comité Scientifique et la Commission étudient toujours ces procédures, et le Secrétariat n'a pas encore reçu de telles données cette année.

9. Le Comité a noté que les postes salaires et indemnités constituaient également des dépenses beaucoup moins élevées que prévu. Le Secrétaire Exécutif a expliqué que la principale raison était due au fait que le fonctionnaire chargé des affaires scientifiques n'était pas entré en fonction à la date prévue et que l'augmentation des salaires selon le barème des salaires des Nations unies ne sera pas applicable en 1984.

Budget pour 1985

10. Le Comité avait à sa disposition le document CCAMLR-III/5 auquel figurent les détails de chaque poste budgétaire. Le document a été révisé pour tenir compte des commentaires et questions des membres et accompagne ce rapport sous la référence CCAMLR-III/5/REV.1.

11. Pour ne pas retarder la présentation de son rapport à la Commission, le Comité a préféré laisser le budget du Comité Scientifique à la Commission afin qu'elle puisse en discuter lors de son examen du Rapport du Comité Scientifique.

12. La délégation norvégienne a exposé brièvement les raisons pour lesquelles le Gouvernement de la Norvège avait décidé de verser une cotisation volontaire, correspondant à sa part de cotisation au budget pour les deux premières années d'opération de la Commission.

Revenus

13. Le Comité a discuté l'usage actuel qui est de calculer les versements des membres en divisant les dépenses budgétaires entre eux et de créditer à leur compte les intérêts accumulés et l'imposition du personnel de l'année précédente. Certains membres étaient d'avis qu'il faudrait calculer les cotisations des membres en déduisant des dépenses budgétaires les intérêts et l'imposition du personnel estimatifs. Le Comité a été informé du fait que cette méthode était courante dans d'autres organisations semblables, mais on a souligné que les membres de ces organisations devaient cotiser au fonds de roulement ainsi qu'aux dépenses budgétaires normales pour parer aux problèmes de cash-flow.

14. Plusieurs délégations ont formulé des réserves quant aux avantages de changer la pratique actuelle parce que cela entraînerait presque certainement l'introduction d'un fonds de roulement et de grandes différences dans les cotisations des membres lors du changement. Le Secrétariat a été prié de demander l'avis du Réviseur Externe à ce sujet.

Dépenses

15. Le Secrétariat a été prié de présenter à l'avenir un paragraphe d'introduction expliquant à quels postes du budget il a été tenu compte de l'inflation lors de la prévision des dépenses et d'indiquer clairement quel taux d'inflation a été utilisé. Il a également été suggéré que le taux prévu officiellement par le Gouvernement australien soit utilisé.

Gestion des données

16. Une certaine inquiétude a été exprimée par des membres du Comité en ce qui concerne la quantité des données à traiter: cette quantité pourrait se révéler très importante, et des fonds suffisants devraient être attribués à cet effet afin d'entreprendre les travaux lorsque les données seront disponibles. Le Directeur des Données a été invité à assister à la réunion pour cette rubrique afin d'en expliquer les bases de prévision. Il a été indiqué que le groupe de travail ad hoc chargé d'étudier la collecte et le traitement des données avait préparé une liste détaillée des genres de données requis, offrant ainsi une base sur laquelle la somme des données à traiter pourrait être estimée. Le Directeur des Données a analysé en détail la prévision budgétaire de \$66.600 pour 1985.

Réunions

17. Une discussion générale s'est développée sur les mérites du chevauchement des réunions de la Commission et du Comité Scientifique et sur la période de l'année qui conviendrait le mieux à l'organisation de ces réunions.

18. En ce qui concerne l'organisation des réunions à venir, plusieurs délégations ont considéré que le Comité Scientifique devait commencer sa réunion la première semaine et la poursuivre au besoin pendant la deuxième semaine, et que la Commission devrait ouvrir sa réunion le premier jour de la deuxième semaine. Un certain nombre d'autres délégations ont suggéré que la manière dont les réunions de la Commission et du Comité sont actuellement organisées offrait une flexibilité particulièrement précieuse à ce stade de l'existence de la Commission.

19. Lors de l'examen des prévisions pour une réunion conjointe de la Commission et du Comité Scientifique en 1985, quelques délégués ont fait remarquer l'accroissement important du nombre de documents de réunion en 1984 par rapport à 1983 et ont suggéré que, sur la base de cette expérience, une révision des fonds assignés à la traduction et à l'impression des documents de la réunion pour 1985 serait peut-être nécessaire. A la suite de ces remarques, la somme allouée à la réunion conjointe de 1985 a été augmentée et est passée de \$223.000 à \$237.000.

Indemnités de cessation de service

20. Le projet de budget contenu dans le document CCAMLR-III/5 prévoyait une allocation de fonds destinée à couvrir les frais de la Commission occasionnés par la cessation de service de membres du personnel. Ces frais comprendraient les indemnités de cessation d'emploi, le rapatriement des familles et le transport de leurs effets personnels et de leur mobilier jusqu'à leur ancien lieu de résidence. Les indemnités de cessation de service augmentent tous les ans pour chaque membre du personnel et le Réviseur Externe a attiré l'attention sur la nécessité d'identifier clairement cette obligation de la Commission.

21. Le Comité a jugé qu'il n'était pas nécessaire d'inclure chaque année dans le budget ce montant accumulé. Au lieu de cela, le Secrétaire Exécutif devrait normalement être en mesure de prévoir la démission d'un membre du personnel dans l'année à venir et pourrait inclure les fonds nécessaires dans le projet de budget pour l'année en question. Dans les cas où les démissions n'auraient pas été envisagées, le Secrétaire Exécutif devrait obtenir de la Commission, par correspondance, la permission d'allouer des fonds provenant des intérêts, de l'imposition du personnel ou des contributions des nouveaux membres.

Traitements

22. Le Comité a noté que, conformément au Statut du Personnel, le système de modifications dans les traitements et indemnités s'appliquant au personnel de la catégorie cadres du Secrétariat était celui du Secrétariat des Nations unies et que le Statut du Personnel exigeait une révision de ce système après trois ans d'exercice, c'est-à-dire en juin 1985.

Présentation du Budget

23. Le Comité a jugé qu'il était important que le budget fût présenté de manière à établir un équilibre des revenus et des dépenses. Le fonctionnaire du Secrétariat chargé de l'administration et des finances a expliqué que la méthode de présentation du budget employée dans le document CCAMLR-III/5 reflétait en termes de pure comptabilité les prévisions des revenus et des dépenses. La raison pour laquelle les comptes n'étaient pas équilibrés était que les contributions des membres avaient été réduites par les intérêts accrus, l'imposition du personnel et tout excédent de l'année précédente. Le document révisé en tient compte et présente un équilibre des revenus et des dépenses.

Caisse de Retraite des membres du personnel du Secrétariat

24. Le Comité a discuté le document CCAMLR-III/6 présenté par le Secrétaire Exécutif et s'est trouvé d'accord avec les opinions exprimées en ce qui concerne les exigences de la Commission et les caractéristiques souhaitables d'un plan d'assurance-vie/invalidité/maladie et caisse de retraite. Le Comité a noté en particulier que, à l'origine, la Commission avait pensé que les employés pourraient s'affilier à la Caisse de Retraite Paritaire des Nations unies. Bien que l'affiliation à cette caisse ne fût pas souhaitable, pour les raisons soulignées dans le document présenté par le Secrétaire Exécutif, la manière dont les cotisations seraient prélevées a été considérée comme un bon modèle de la marche à suivre. Ceci placerait les membres du personnel dans une position très semblable à celle qui serait la leur s'ils avaient joint cette caisse de retraite.

25. Sous le régime de la Caisse de Retraite des Nations unies, la cotisation de l'employeur est de 14,5% du traitement de l'employé et des indemnités qui s'y rattachent (c'est-à-dire les deux-tiers de la contribution totale) et celle de l'employé de 7,25% (un tiers de la contribution totale). Les membres du personnel de la Commission se trouveraient par conséquent dans une situation équivalente si la Commission acceptait de contribuer pour les deux-tiers à la cotisation totale de l'employé auprès d'une caisse de retraite reconnue, jusqu'à un maximum de 14% du traitement total et des indemnités qui s'y rattachent. Cette somme pourrait être ou bien remboursée sur présentation de reçus, ou bien versée directement à la caisse en même temps que la cotisation de l'employé. La Commission devrait

également rembourser les membres du personnel, sur les mêmes bases, du coût de "rachat" auprès de la caisse de retraite pour la durée de leur service à la Commission. Le coût de cette opération devrait être inscrit aux comptes déjà établis par le Secrétaire Exécutif, les soldes demeurant aux comptes étant versés aux fonds généraux de la Commission.

26. Il a été reconnu que les principes du régime des cotisations de l'employeur et de l'employé décrit plus haut à propos du système des Nations unies devraient être adoptés par la Commission sans préjudice du chiffre choisi comme maximum de la cotisation patronale. Dans le but d'appliquer ces mesures, la modification suivante au Statut du Personnel est soumise à la Commission pour considération:

Proposition d'une Nouvelle Règle 8.1

Une des conditions d'emploi exige que chaque membre du personnel cotise à une Caisse de Retraite reconnue et prenne des dispositions personnelles pour couvrir les assurances maladie, hospitalisation, vie et invalidité, à la satisfaction du Secrétaire Exécutif. Ces assurances devront comporter des dispositions adéquates pour les personnes à charge. La Commission prend en charge les deux-tiers de la cotisation totale à la Caisse de Retraite et des primes d'assurance jusqu'à un maximum de 14% de la totalité du salaire et des indemnités afférentes. Ce paiement est versé soit par remboursement sur présentation de reçus, soit par versement direct en même temps que la cotisation de l'employé.

Supprimer la Règle 8.2

27. Le Comité s'est mis d'accord sur le fait que, en appliquant ces mesures, le Secrétaire Exécutif devrait s'assurer que les employés se couvrent de manière adéquate et tâcher de les dissuader de se laisser tenter par une cotisation salariale peu élevée. Etant donné la variété des types de caisses de retraite accessibles aux employés et la nécessité d'obtenir un plan transférable, comme il en a été question dans le document CCAMLR-III/6, il a été admis que le terme "Caisse de Retraite reconnue" ne devrait pas être interprété d'une manière inutilement restrictive. L'accent a été mis sur le fait que l'objectif était de remplir l'obligation de la Commission

qui est de s'assurer que son personnel est couvert de manière adéquate par un plan fondé sur une double cotisation employeur/employé et clairement identifié comme étant à la fois assurance-vie/invalidité/maladie et caisse de retraite.

28. Le Comité a décidé de demander au Secrétaire Exécutif de rendre compte à la prochaine réunion de la Commission de l'application de ces mesures.

Procédures et lignes de conduite relatives à la publication pour la préparation des documents de réunion

29. Le Comité a pris note du fait que cette question avait été incluse à l'ordre du jour de la Commission et du Comité Scientifique. Il a également remarqué que les questions qui n'étaient pas de nature scientifique exigeaient des décisions dépassant les considérations financières. A la lumière de ces considérations, le Comité a décidé qu'il vaudrait mieux que cette question soit examinée par un groupe spécialement organisé à cet effet par la Commission.

Prévisions financières, Revenus et Dépenses 1984, Budget de 1985,
et Prévisions budgétaires pour 1986 (dollars australiens)

BUDGET 1984			BUDGET DE 1985 et PREVISIONS BUDGETAIRES 1986			
Budget adopté 1984	Prévisions jusqu'au 31.12.84	Ecart	Rubrique	Poste	1985	1986
REVENUS						
694383	608035	-86348		Cotisations des Membres	573826	790531
				Articles de l'Année Précédente		
27000	47920	20920		Intérêts	40000	27000
106828	51817	-55011		Cotisations des Nouveaux Membres	152274	55669
58000	33995	-24005		Imposition du Personnel	53000	58000
0	83433	83433		Exédent	71600	0
<u>886211</u>	<u>825200</u>	<u>-61011</u>	Total: Revenus		<u>890700</u>	<u>931200</u>

DEPENSES						
GESTION DES DONNEES						
7500	5600	1900		Biens d'équipement	0	15000
4000	3500	500		Biens de consommation	2700	5000
7500	2000	5500		Travail à forfait	37700	30000
2100	2100	0		Maintenance	5000	5700
<u>36000</u>	<u>6000</u>	<u>30000</u>		Utilisation en temps partagé	<u>21200</u>	<u>26600</u>
57100	19200	37900	Total: Gestion des données		66600	82300
REUNIONS						
223000	223000	0		Réunion conjointe de la Commission et du Comité Scientifique	237000	251000
<u>223000</u>	<u>223000</u>	<u>0</u>	Total: Réunions		<u>237000</u>	<u>251000</u>
PUBLICATIONS						
<u>47500</u>	<u>47500</u>	<u>0</u>	Total: Publications		<u>86300</u>	<u>91500</u>
COMITE SCIENTIFIQUE						
<u>32000</u>	<u>32000</u>	<u>0</u>	Total: Comité Scientifique		<u>32000</u>	<u>34000</u>
FRAIS DE SECRETARIAT						
12000	12000	0		Administration	12100	13300
58000	43000	15000		Indemnités	66500	47100
4000	3000	1000		Véhicules	4000	4000
18600	17000	1600		Communications	17000	18000
5000	3000	2000		Frais accessoires	2000	2000
2000	2000	0		Ouvrages/publications périodiques	2000	2100
13900	13900	0		Fournitures de bureau	14300	15200
8600	8000	600		Locaux	5600	7000
313500	300000	13500		Traitements	309300	325500
<u>30000</u>	<u>30000</u>	<u>0</u>		Déplacements	<u>36000</u>	<u>38200</u>
465600	431900	33700	Total: Frais de Secrétariat		468800	472400
825200	753600	71600	Total: Dépenses		890700	931200

BUDGET DU COMITE SCIENTIFIQUE

Groupe de Travail ad hoc chargé de l'évaluation des stocks de poissons

1. Le Comité Scientifique a recommandé qu'une réunion de ce groupe de travail ait lieu durant la période d'intersession. Cette réunion durerait cinq jours et se tiendrait à Hobart, ou dans un autre lieu.
2. Le budget devrait tenir compte des frais d'informatique, de papeterie et d'administration, du coût de la traduction et de la publication du rapport, ainsi que des dépenses relatives à la participation d'un expert invité.
3. Les dépenses suivantes ont été prévues:

1 x Expert invité	
- Frais de voyage et par jour	\$A5500
Publication et traduction du rapport	4700
Papeterie/Administration	1000
Informatique	<u>6000</u>
Total des dépenses	<u>\$A17200</u>

Groupe de Travail ad hoc chargé du contrôle de l'écosystème

4. Le Groupe de Travail ad hoc a été formé sous la direction du Docteur K. Kerry (Australie). Ses objectifs et ses attributions sont décrits en détail dans le rapport du Comité.

5. Le Comité Scientifique a recommandé qu'une réunion du groupe se tienne à Seattle (Etats-Unis) durant la période d'intersession, du 6 au 11 mai 1985. Des experts spécialisés dans les études sur le krill et les baleines devraient être invités à cette réunion. Les nécessités budgétaires recouvrent les frais d'administration, l'invitation de deux spécialistes, ainsi que la traduction et la publication du rapport.

6. Les dépenses suivantes ont été prévues:

2 x Experts invités	\$A6000
Publication et traduction du rapport	4700
Papeterie/Administration	4000
	<hr/>
Total des dépenses	\$A14700
	<hr/>

Séminaire destiné à améliorer l'utilisation de l'analyse de prise par unité d'effort pour l'évaluation des stocks de krill

7. Le Groupe de Travail ad hoc chargé d'étudier les priorités de recherches sur le krill a jugé qu'il était essentiel d'identifier les meilleurs indices d'effort afin d'améliorer les analyses basées sur la prise par unité d'effort. Le Comité Scientifique a recommandé qu'un séminaire soit organisé pour mener une série d'approches différentes par modèle et simulation.

8. Ce séminaire pourrait se tenir à Hobart juste avant la 4ème Réunion de la CCAMLR.

9. Le budget prévoit les dépenses inhérentes à l'invitation de deux experts, les frais d'informatique et d'administration ainsi que le coût de la traduction et de la publication du rapport.

10. Les dépenses suivantes ont été prévues:

2 x Experts invités	\$A11000
Frais de consultation	3000
Publication et traduction du rapport	4700
Papeterie/Administration	1000
Informatique	6000
	<hr/>
Total des dépenses	\$A25700
	<hr/>

Séminaire Scientifique de la CCAMLR et de la COI sur la variabilité océanique et son influence sur les ressources marines vivantes de l'Antarctique notamment le krill

11. Le Comité Scientifique a recommandé la création d'un Séminaire Scientifique sous le co-patronage de la CCAMLR et de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), qui pourrait se tenir à Paris au début de l'année 1986. Les travaux préparatoires devraient avoir lieu en 1985.

12. Le but du Séminaire Scientifique serait de permettre une coopération plus étroite entre océanographes et biologistes en vue d'évaluer les conséquences des variations naturelles dans les courants océaniques autour de l'Antarctique sur la répartition et le comportement du krill et d'autres animaux.

13. Les prévisions budgétaires sont les suivantes:

	1985	1986
Frais de voyage et par jour pour deux experts invités à préparer la documentation. Réunion préparatoire à Hambourg.	3.000	
Traduction en quatre langues et envoi de prospectus et d'invitations dans le monde entier. Traduction et publication d'un résumé des contributions scientifiques	5.000	
Papeterie/Administration	1.000	1.000
Traduction, publication et distribution du rapport final		5.000
	<hr/>	<hr/>
Total des dépenses	9.000	6.000
	<hr/>	<hr/>

14. La contribution sous-entend que la COI fournira des services de Secrétariat et autres à raison de \$15.000.

Fiches d'identification des espèces

15. Lors de sa dernière réunion, la Commission a accepté de contribuer avec la FAO à la co-publication de fiches d'identification des espèces.

16. Il a été convenu de financer ce projet sur trois ans de la manière suivante:

1984	20.000
1985	14.000
1986	12.000

\$A46.000

17. Au cas où des fonds supplémentaires seraient disponibles, le projet pourrait être complété en 1985.

18. Il est prévu qu'à l'achèvement du projet, la FAO fournira des renseignements détaillés quant aux dépenses réalisées, y compris celles des fonds venant de la FAO.

19. Le budget total du Comité Scientifique, tel qu'il est proposé, est de \$80.600.